



Délibération n°101

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

URBANISME - TRAVAUX

Approbation du dossier de réalisation de la ZAC « Châtenay-Malabry Parc-Centrale ».

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le 28 septembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

VOTE

POUR : 38

ABSTENTION : 1

PRÉSENTS

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. BACHELIER, M. SEGAUD, Mme FOMBARON, M. CANAL, M. DE SAINT-JORES, Mme PEYTHIEUX, Mme CHINAN, Adjointes au Maire.

Mme SALL, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. DEBROSSE, M. LANGERON, M. FEUGERE, M. DEBRAY, Mme PUYFAGES, Mme SOURY, M. NAYAGOM, Mme DEFACQ-MULLER, M. ROLAO, Mme LEON, M. BALTZER, M. DESSEN, Mme BOYER, Mme DELAUNE, M. VERHÉE, Mme SENE, Mme BOXBERGER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS

Mme TSILIKAS, M. GHIGLIONE, Adjointes au Maire.

M. KORDJANI, M. COQUIN, Mme CHOQUET, M. TEIL, Mme AUFFRET, M. LEMOINE, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS

Mme TSILIKAS	procuration à	M. MARTINERIE
M. GHIGLIONE	procuration à	M. SEGAUD
M. KORDJANI	procuration à	Mme GUILLARD
M. COQUIN	procuration à	Mme HELIES
Mme CHOQUET	procuration à	M. DEBRAY
M. TEIL	procuration à	Mme BOUCHARD
Mme AUFFRET	procuration à	M. ROLAO
M. LEMOINE	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. FEUGERE, Conseiller Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 311-1 et suivants et R 311-6 et suivants,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération du 2 février 2017 tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'opération d'aménagement pour la réalisation d'un éco quartier sur le site de l'École Centrale,

VU la délibération du 2 février 2017 tirant le bilan de la concertation sur l'opération d'aménagement pour la réalisation d'un éco quartier sur le site de l'École Centrale,

VU la délibération du 2 février 2017 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Châtenay-Malabry Parc-Centrale »,

VU le Plan Local d'Urbanisme modifié le 28 mars 2017,

VU la délibération n°100 du 28 septembre 2017 approuvant le programme des équipements publics,

VU le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « Châtenay-Malabry Parc-Centrale »,

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette ZAC concourra au développement de Châtenay-Malabry en tant que ville-parc,

CONSIDÉRANT l'opportunité que ce projet représente d'offrir un nouveau parcours résidentiel et l'accueil de près de 2 000 salariés,

CONSIDÉRANT la saisine de la Commission n°4 « Urbanisme et Logement, Travaux, Environnement, Développement Numérique »,

SUR PROPOSITION de Monsieur SEGAUD rapporteur de ce dossier,

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « Châtenay-Malabry Parc-Centrale » qui figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Ces formalités de publicité mentionneront que le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 en Mairie.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Présidente du Directoire de la SEMOP

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Délibération

Reçue en Préfecture le : 29 10 2017

Publiée le : 29 10 2017

Certifiée exécutoire par le Maire

En application de l'article 2131-1 du C.G.C.T



Le Maire
Georges SIFFREDI

Premier Vice-Président du Conseil Départemental